

# RESULTATS DE TESTS ERRONÉS POUR LES SYSTÈMES D'AIRBAGS D'AVALANCHE

## L'essentiel en bref

- Tous les systèmes d'airbags Mammüt sont testés et certifiés conformément à la norme DIN EN 16716-2017 par le seul institut de contrôle agréé au monde pour les airbags, le TÜV Süd. Les systèmes d'airbags Mammüt passent les tests et dépassent largement les exigences légales.
- A la suite d'une avalanche mortelle à Nendaz en 2021, les autorités ont enquêté sur le déroulement de l'accident.
- Le mercredi 9 novembre, le Ministère public a publié un communiqué indiquant qu'aucune action en justice ne serait engagée contre Mammüt.
- Malgré cela, le Ministère public a publié dans le communiqué en question de fausses déclarations et des résultats de tests d'un laboratoire non agréé concernant les systèmes d'airbags utilisés, discréditant ainsi à tort la marque Mammüt.
- Mammüt n'a pas été impliqué dans les tests ordonnés par le Ministère public et n'a donc pas pu signaler les erreurs manifestes dans les tests. Les résultats des tests n'ont été mis à la disposition de Mammüt qu'aujourd'hui, le 9.11.2022 à 10h00 – moins de 30 minutes avant la publication du communiqué.
- Mammüt estime donc qu'il est de son devoir de rétablir les faits, non seulement dans l'intérêt de Mammüt et de ses collaborateurs, mais aussi pour l'ensemble du secteur d'activité en plein air.
- Mammüt remet en question la procédure et la communication du Ministère public et ne peut ni confirmer ni comprendre les résultats de l'analyse ordonné par le Ministère public.

---

## Prise de position de Mammüt

Le tragique accident d'avalanche survenu à Nendaz en 2021 a affecté beaucoup de monde. Dès le début, Mammüt a pleinement soutenu les autorités dans la clarification des circonstances de l'accident afin de garantir une analyse sans faille.

Comme Mammüt l'a appris aujourd'hui dans le communiqué du Ministère public du canton du Valais, aucune plainte ne sera déposée contre Mammüt et aucune action en justice ne sera engagée contre ses collaborateurs. Le Ministère public indique également explicitement qu'il n'y a pas de lien de causalité entre le décès extrêmement regrettable et un prétendu manquement au fonctionnement du sac à dos pour avalanches.

Pourtant, le Ministère public valaisan émet des déclarations qui ne sont pas compréhensibles et qui sont également fausses. Mammüt estime donc qu'il est de son devoir d'établir les faits, non seulement dans l'intérêt de Mammüt et de ses collaborateurs, mais aussi pour l'ensemble du secteur d'activité en plein air.

## Le Ministère public charge un laboratoire de contrôle non agréé d'effectuer des tests de matériaux

Le seul institut de test agréé au monde pour les sacs à dos et les systèmes d'airbags d'avalanche est le TÜV Süd en Allemagne. C'est à cet endroit que les systèmes d'airbags Mammüt ont été et sont testés et certifiés selon la norme DIN EN 16716-2017. Conscient de ce fait, le Ministère public a néanmoins confié la réalisation des tests à l'école française de ski et de guides de montagne ENSA, qui n'est ni spécialisé, ni agréé pour l'exécution de tests sur les systèmes d'airbags.

Mammut critique les points suivants concernant la procédure de test et les résultats des tests de l'ENSA :

- Dans le monde entier, les tests normatifs sont toujours effectués sur des produits neufs, non utilisés. La raison en est la comparabilité : les produits usagés de la catégorie EPI (équipement de protection individuelle) peuvent, selon la fréquence d'utilisation, les circonstances extérieures comme l'exposition aux UV, les facteurs d'influence mécaniques et autres, ne plus passer les tests d'une norme DIN EN qui se réfère à des produits "neufs", non utilisés. Mais cela n'a pas de lien de causalité avec la sécurité du produit. Même un produit qui ne satisfait plus aux exigences de la norme peut encore être sûr à l'usage. Les exigences de la norme dépassent de loin les forces réelles exercées lors de l'utilisation, ce qui permet de continuer à utiliser le produit en toute sécurité. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le manuel d'utilisation.
- Les systèmes d'airbags Mammut passent ces tests et dépassent nettement les exigences légales.
- Lors du test ENSA, des produits inégaux ont été testés et comparés avec deux systèmes d'airbag différents.
- Le raccordement des ballons lors du test ENSA a été effectué avec des cordes, ce qui ne correspond pas aux tests TÜV décrits. Cela constitue une grande différence par rapport à la procédure de test régulière, car la répartition des forces n'est pas comparable.
- Mammut a mis à disposition des produits non utilisés de la catégorie de produits à tester. Chacun de ces produits a passé les tests ENSA et satisfait à la norme DIN EN 16716-2017.
- ENSA a également testé des produits usagés dont les antécédents ne sont pas connus de Mammut, mais qui seraient déterminants pour garantir la comparabilité de l'analyse.
- Mammut n'a jamais eu connaissance, dans l'histoire de son expérience en matière d'airbags d'avalanche, d'un cas où l'airbag aurait été arraché.

Il est important de comprendre qu'un airbag d'avalanche est conçu pour les cas extrêmes, afin d'améliorer les chances de survie. En effet, lorsque l'airbag est déclenché, la profondeur d'ensevelissement est réduite et les chances de rester à la surface augmentent. Néanmoins, un airbag ne peut pas garantir la survie.

### **La procédure de test laisse de nombreuses questions en suspens.**

Mammut s'est toujours montré coopératif dans l'enquête sur ce tragique incident, avec pour objectif d'améliorer les produits d'airbags d'avalanche si les résultats avaient révélé des défauts de conception. **Ainsi, Mammut est intervenu à plusieurs reprises auprès du Ministère public valaisan en indiquant que seul un laboratoire d'essai spécialisé et agréé pouvait effectuer la procédure de test et que des produits inégaux et usagés avaient été utilisés dans les tests, ce qui faussait l'analyse des résultats et ne permettait pas de tirer une conclusion claire. Les interventions de Mammut ont été rejetées par le Ministère public.**

Le fait que les résultats de l'enquête n'aient été communiqués à Mammut qu'aujourd'hui, lors de l'envoi du communiqué, et qu'aucun dialogue n'ait été souhaité, est également très inhabituel. Ces résultats ne permettent donc pas non plus de conclure autre chose que le fait que Mammut remet en question la procédure et la communication du ministère public et ne peut ni confirmer ni comprendre les résultats de l'analyse que le Ministère public a ordonné. Le ministère public n'est pas une autorité de surveillance du marché et assume une fonction qui ne fait pas partie de ses compétences. **Le Mammut Removable Airbag System 3.0 a été contrôlé en 2022 par l'autorité suisse de surveillance du marché. Le contrôle a montré que le produit est conforme aux exigences légales dans l'aspect contrôlé par l'autorité de surveillance du marché.**

Les systèmes d'airbags d'avalanche non utilisés ont toujours réussi tous les tests normalisés du TÜV Süd ainsi que de l'ENSA, ce qui doit être clairement communiqué par le Ministère public valaisan



ainsi que par l'organisme de contrôle ENSA dans le sens d'une communication ouverte et transparente.

Pour Mammut, la sécurité est toujours une priorité absolue, c'est pourquoi nos produits ne se contentent pas de répondre aux exigences légales, mais les dépassent nettement dans tous les tests de qualité en cours dans la production.